

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETENFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_18 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

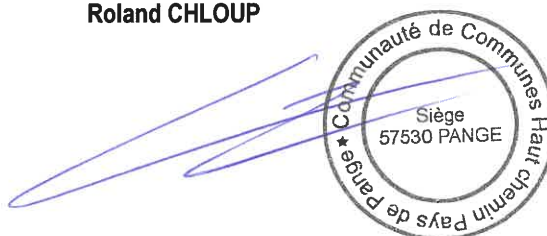
- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_19 : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 02 juin 2026

M. Roland CHLOUP, Président, rappelle l'envoi du procès-verbal du bureau communautaire du 02 juin 2026 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;

VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange, notamment ses articles 23 et 25 ;

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du bureau communautaire du 02 juin 2026 ;

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETENFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_20 : ASSAINISSEMENT – Marché de travaux de mise aux normes de l'assainissement de Glatigny

Monsieur Alain DALSTEIN, Vice-président, informe le Bureau que cette consultation est maintenant terminée et que le maître d'œuvre a fourni son rapport d'analyse des offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie à titre consultatif le 9 juillet dernier et a proposé de valider la proposition du rapport.

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée via <https://marchespublics-matec57.fr> lancée le 26/05/2026,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

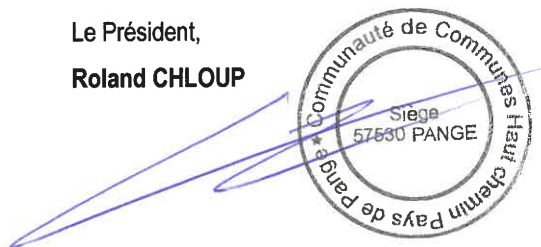
- **D'ATTRIBUER** le marché à la société LINGENHELD pour un montant de 169 820 € HT.
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETENFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_21 : TOURISME – Marché de travaux pour la création d'un chemin de randonnée à l'abbaye de Villers-Bettnach

Monsieur le Président informe le bureau communautaire du recours gracieux introduit par M. Hervé MESSIN quant à la décision du président 2026/06 en date du 4 mai 2026 relative à l'attribution du marché de travaux d'aménagement du sentier autour de l'abbaye de Villers-Bettnach attribué à Tera Paysages pour un montant de 93769,47 € HT. Il demande l'annulation de cette décision.

Cette décision a été prise en vertu des délégations du conseil communautaire au président votées le 16 avril dernier. La délégation est accordée au président pour gérer toutes les opérations en lien avec les marchés passés selon la procédure adaptée si les crédits sont au budget et si le projet a été validé par le conseil communautaire.

M. MESSIN soutient que cette deuxième condition n'est pas remplie. Cependant, le projet est connu du conseil communautaire (crédits d'étude inscrits au BP 2025 puis pour les travaux en 2026, suivi du projet en commission depuis 2023 et le lancement des avant-projets). De plus, le projet a été présenté dans la note de synthèse accompagnant la présentation accompagnant le projet de budget primitif 2026, voté à une très large majorité. En complément, ce projet est intégré dans la stratégie touristique votée par la CCHCPP en juillet 2026 (cf. extrait de l'étude joint). Enfin, la procédure de mise en concurrence a respecté les règles de la commande publique. Les travaux de ce chantier ont commencé.

Afin de lever tout doute quant à la compréhension des délégations au président, la délibération sera reprise à la prochaine réunion du conseil communautaire. En attendant, il est proposé de prendre une délibération au bureau qui a reçu délégation du conseil pour les décisions de la commande publique ne relevant pas de la compétence du président, afin de régulariser et de confirmer le choix du président.

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à la société TERA PAYSAGES pour un montant de 93 769,47 € HT.
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :

VIGY :

VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT

Mme Audrey ECKER

M. Eddy CERISEY

Envoyé en préfecture le 21/08/2026

Reçu en préfecture le 21/08/2026

Publié le 24/08/2026

ID : 057-200067957-20260820-DBC2026_22-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_22 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA Saint Jean : Vente terrain STAR FACADES

M. Serge WOLLJUNG, vice-président en charge du développement économique rappelle la délibération du 16 septembre 2025 actant la vente de la parcelle cadastrée section 31 n°256 (surface : 10467 m²) à la société STAR FACADES. Le dirigeant de ladite société sollicite la CCHCPP pour que la vente ait lieu avec une SCI créée pour porter la construction du bâtiment, la SCI EKS, immatriculée depuis le 29/7/2026.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

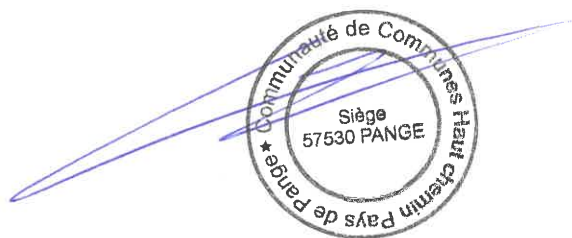
- **DE VENDRE** à la société SCI EKS en lieu et place de la société STAR FACADES, à la demande de celle-ci, la parcelle cadastrée section 31 n°256 à COURCELLES-CHAussy pour une surface totale de 10 467 m², au prix de 104 670 € HT auquel s'appliquera le régime de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte authentique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte de vente en la faveur de la SCI EKS ou toute autre personne morale désignée par celle-ci ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître Catherine CLAUDEL à COURCELLES-CHAussy (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. Roland CHLOUP, Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le 24/08/2026
ID : 057-200067957-20260820-DBC2026_23-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_23 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA de Coincy – Convention précaire et révocable d'occupation

M. Serge WOLLJUNG, vice-président en charge du développement économique, rappelle que dans le cadre de l'achat des terrains à l'EPFGE sur le ban de Coincy pour le développement d'une zone d'activités, une convention d'occupation précaire et révocable a été transférée de l'EPFGE à la CCHCPP, qui permet à M. Jean-François SCHMITT, exploitant agricole, d'occuper et d'exploiter les terres agricoles (cf. liste des parcelles dans le projet de convention ci-jointe).

Cette convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler dans l'attente de l'aménagement des terrains, son caractère révocable et précaire étant connu de l'exploitant agricole.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

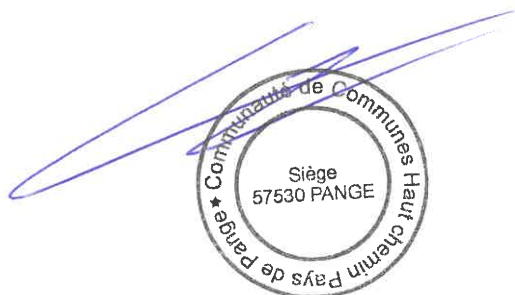
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention précaire et révocable citée en objet, jointe à la présente
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le 24/08/2026
ID : 057-200067957-20260820-DBC2026_24-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_24 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du président de séance

Monsieur le Président informe le bureau qu'il ne souhaite pas prendre part au vote sur le point suivant, à savoir la demande de subvention de l'association Pange et des Monts. Il propose de désigner M. Joël SIMON, 1^{er} vice-président, pour présider la séance pour cette délibération.

Le bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

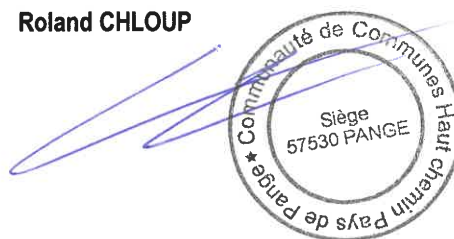
- **DE DESIGNER** M. Joël SIMON comme président de séance pour la délibération concernant la demande de subvention de l'association Pange et des Monts ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent ;

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Excusés : 10

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, 1^{er} vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	/
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RETONFEY :	M. Christian PETIT

SAINTÉ-BARBE :
SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

Mme Nathalie D'ACUNTO
M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_25 : VIE ASSOCIATIVE – Subventions aux associations – Pange et des Monts

Conformément à la délibération précédente, M. Roland CHLOUP a quitté la salle et laissé la présidence de séance à M. Joël SIMON.

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Bureau communautaire de statuer sur le versement des subventions suivantes issues des demandes reçues à ce jour.

Musikodouv' est un événement musical structurant du territoire qui fête cette année ses 20 ans. Il est soutenu historiquement par la CCHCPP. Il est proposé de poursuivre le partenariat. L'association a demandé 2500 €. Le vice-président propose de maintenir la participation à hauteur de celle versée en 2025 soit 2000 €.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

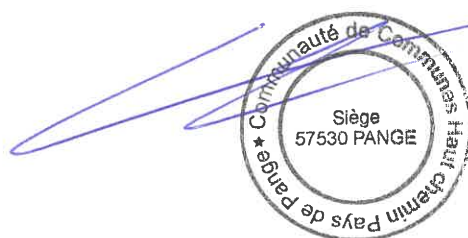
- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante : 2000 € à l'association Pange et des Monts pour Musiko'douv 2026

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres du Bureau : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Excusés : 10

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau communautaire

Séance du 20 août 2026

Date de convocation : 14 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSEY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	/
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
VIGY :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
Mme Audrey ECKER
M. Eddy CERISEY

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le 24/08/2026
ID : 057-200067957-20260820-DBC2026_26-DE



M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

DBC N°2026_26 : VIE ASSOCIATIVE – Subventions aux associations – Hêtre Vit Vent

Après le vote de la délibération précédente, Monsieur le Président reprend la présidence de séance. Mme Sylvie RICHARD quitte à son tour la salle car elle ne souhaite pas prendre part au vote sur ce point.

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Bureau communautaire de statuer sur le versement des subventions suivantes issues des demandes reçues à ce jour.

La marche nature d'Hêtre Vit Vent est soutenue depuis 2024. C'est un événement organisé le 20 septembre autour du site de Villers-Bettnach. Dans le cadre de la stratégie touristique qui fait de ce site un lieu prioritaire de développement, le soutien à cette manifestation permettra de renforcer l'animation et de mettre en valeur les aménagements réalisés par la CCHCPP. L'association a demandé un soutien de 1400 €. M. le vice-président propose de maintenir le soutien de la CCHCPP au montant versé en 2025, à savoir 1300 €.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

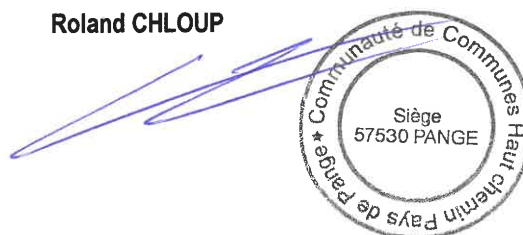
- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante : 1300 € à Hêtre Vit Vent pour la marche nature à Villers-Bettnach le 20 septembre 2026

Fait à Pange le 21 août 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.